

## **Ministère de l'Économie et Ordre des experts-comptables main dans la main pour accompagner les entreprises en difficulté**

Un plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise a été présenté ce mardi 1er juin 2021 par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, ainsi que par Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux. Ce plan, élaboré conjointement avec l'Ordre des experts-comptables propose notamment de s'appuyer sur trois piliers : la détection précoce, l'orientation et l'accompagnement.

Plus précisément, les experts-comptables, représentés par Lionel CANESI, président de l'Ordre national, se sont engagés à proposer, sans surcoût, un diagnostic de sortie de crise simple et rapide d'ici la fin de l'année 2021.

À cette fin, un outil de diagnostic numérique est gratuitement mis à la disposition des experts-comptables par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. Il permettra de faciliter l'analyse de la situation financière des entreprises, qui servira à établir un plan d'action réaliste et réalisable.

Pour les entreprises qui n'ont pas d'expert-comptable, le Conseil supérieur de l'Ordre lancera, dans les prochaines semaines, une plateforme en ligne afin de les mettre en relation avec des experts-comptables volontaires qui réaliseront gratuitement un diagnostic de détection des difficultés.

*Lionel CANESI : « Une action précoce de la part du chef d'entreprise augmente sensiblement ses chances de pouvoir surmonter les difficultés et de poursuivre son activité. Il est ainsi essentiel de pouvoir identifier au plus tôt les entreprises fragiles afin de les sensibiliser sur les aides, les mesures et les procédures susceptibles de leur apporter le soutien dont elles ont besoin. ».*

